

Projet de ZAC Ecoparc à Bordères-sur-l'Echez : Communiqué de l'Adrise.

Un projet de Zac Ecoparc à Bordères est inutile et rempli de contradictions.

Le bras de fer engagé entre l'Adrise et le SMTD concernant le projet de construction de l'usine de traitement mécano-biologique de déchets dite UTV 65 connaîtra bientôt un nouvel épisode avec le jugement que devrait prononcer prochainement la Cour d'Appel de Bordeaux. Parallèlement, et en toute logique, l'Adrise s'oppose également au Grand Tarbes sur le projet de création d'une Zac dite Ecoparc qui devrait accueillir cette usine polluante alors que, comme son nom l'indique, cette zone ne devrait recevoir que des entreprises axées sur la thématique environnementale. Outre cette divergence sur le fond, l'Adrise met l'accent sur les incohérences et contre-vérités de ce dernier dossier. Il en est ainsi sur l'annonce fantasque de la création de 400 emplois sur cette zone : dans un courrier daté du 24 juin dernier, le 1^{er} vice-président du Grand Tarbes reconnaissait lui-même qu'à cette date, la seule entreprise officiellement désireuse de s'implanter sur la zone était le SMTD : il s'agirait donc d'un transfert d'activité et qui n'entraînerait aucune création d'emploi hormis la vingtaine que pourrait créer l'UTV 65 si, par malheur elle venait à être construite.

Au niveau des incohérences, nous relevons que lors de la première enquête publique en vue de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la création d'une Zac Ecoparc de 73 ha, le projet de l'UTV avait été prudemment passé sous silence. **De plus, suite aux conclusions du Commissaire enquêteur au terme de cette première enquête, le Grand Tarbes a été contraint de réduire le format de la ZAC Ecoparc de 73 ha à 40 ha, ces conclusions étant assorties de réserves et recommandations, notamment de retirer certaines parcelles du projet initial. Il s'apprête donc à relancer une nouvelle enquête publique, mais** celle-ci est sans objet puisqu'aucune entreprise n'est susceptible de s'installer sur cette Zac et que le public ne peut se faire une idée des risques encourus sans connaître la nature des activités qui y seront exercées.

Depuis que nous avons connaissance de ce projet de ZAC, nous n'avons cessé de mettre en avant la présence de friches industrielles tout autour de Tarbes et notamment à Bordères, au sud de la future ZAC Ecoparc. Nous avons toujours proposé de réhabiliter ce qui peut l'être avant de créer du neuf, sachant que ce n'est pas parce que l'on crée une ZAC qu'il y aura de l'activité. Le Grand Tarbes a peut-être (enfin) entendu nos doléances, puisqu'il s'apprête à lancer une étude sur les friches industrielles et commerciales sur son territoire. Espérons qu'il en attende le résultat avant d'engager un nouveau projet qui ne se justifie pas et dont le devenir est d'autant plus hypothétique avec la création de la grande communauté d'agglos ?

L'Adrise.